



Mutation de secteur avec maintiend de salaire

Par **Lills**, le **16/11/2011** à **11:57**

Bonjour. Je suis commercial depuis plus de 10 ans dans une ste j'étais sur un secteur bien défini avec un très bon salaire. un commercial d'une autre région part en retraite et d'un commun accord avec cette société , je descend le remplacer. Il m'est accorder un maintien de salaire avec une prime pendant 30 mois donc salaire fixe. Il m'avait été promis un soutien que je n'ai jamais eu. Aujourd'hui les 30 mois sont passé je suis revenu à un commissionnement donc le salaire divisé presque par 3. Je me suis pleind que les engagements verbaux n'était pas tenu mais il m'est répondu qu'une entreprise n'a pas de mémoire. Puis je faire valoire quelques chose

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **16/11/2011** à **16:07**

Bonjour,

Vous connaissez en tout cas l'état d'esprit de vos responsables et vous pourrez toujours leur répondre que si une entreprise n'a pas de mémoire, vous vous en avez et que vous serez vous rappeler comment l'absence de bonne foi prévaut dans ces relations...

Il faudrait savoir de quelle manière cette prime vous a été accordée, si c'est par avenant et son libellé sur les bulletins de paie...

Par **Lills**, le **16/11/2011** à **16:29**

Merci pour ces renseignements oui il y a eu un avenant et le libellé est prime de confiance
Merci

Par **P.M.**, le **16/11/2011** à **16:45**

Donc si l'avenant était limité à 30 mois, cela me paraît difficile d'exercer un recours...